

## COMMUNE D'ARCHAMPS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018

Le 3 avril 2018, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier PIN, Maire

**Date de convocation du conseil municipal :** 29 mars 2018

**Présents :** PIN Xavier, DEVIN Laura, DOMENJOUR Mireille, CHOPARD-RIDEZ Séverine, WEYER Nicole, BRANGEON Jean-Marc, GIRONDE Christophe, SILVESTRE-SIAZ Olivier, ZORITCHAK Gaëtan, PELLET Yves, LANCHE Michelle, TCHOULFAYAN Florence, RICHARD Stéphane.

**Absents excusés :** FONTAINE Serge, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis.

**Absents :** LOUCHART Gaël, SIMEONI Olivia.

La séance est ouverte à 20 h 15. Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des conseillers ayant donné un pouvoir :

- FONTAINE Serge a donné pouvoir à CHOPARD-RIDEZ Séverine,
- JOUVENOZ Bernard a donné pouvoir à LANCHE Michelle,
- BAUDET Denis a donné pouvoir à TCHOULFAYAN Florence.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Stéphane RICHARD, nouvellement élu conseiller municipal suite à la démission de Madame Séverine SCRIMA.

Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Olivier Convers. Ses obsèques auront lieu le jeudi 5 avril.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

DOMENJOUR Mireille est désignée comme secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mois de mars**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibérations prises :**

<b>Construction du groupe scolaire - Fonds départemental pour le développement des territoires 2018</b>
---

Monsieur le Maire explique que le Conseil départemental de la Haute-Savoie a reconduit sa politique de soutien aux collectivités territoriales par l'intermédiaire du Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT). Ce fonds est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités. La construction et la

rénovation de bâtiments scolaires font partie des opérations financées prioritairement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la construction d'un groupe scolaire au lieu-dit « La Place ». Le projet comprend 12 classes, extensibles à 14, pour un coût estimé à 9 263 183.18€ H.T, décomposé comme suit :

- Acquisitions foncières : 3 081 550€ ;
- Dépenses préalables : 48 020.81€ ;
- Honoraires divers : 234 554.08€ ;
- Frais de maîtrise d'œuvre : 659 524€ ;
- Assistance technique : 78 260€ ;
- Travaux : 4 920 000€ ;
- Provisions : 241 274.29€

Le plan de financement envisagé est le suivant :

**Autofinancement : 7 902 171.18 €**

- Dont emprunt : 7 millions ;
- Fonds propres : 902 171.18€

**Aides publiques :**

- FDDT : 800 000€
- Région (Programme bourg-centre): 31 012€
- Etat (DETR) : 500 000€

Les travaux sont prévus à compter de février 2019 pour une durée de 14 mois.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour déposer auprès du Conseil départemental une demande de subvention au titre du FDDT 2018.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire au lieu-dit « La Place » et le plan de financement présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** le concours du Conseil départemental au titre du FDDT 2018 pour un montant de 800 000€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du département et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

**Construction d'un nouveau groupe scolaire – Impact pluriannuel de l'investissement sur les dépenses de fonctionnement**

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise dans son article 107, que pour toute

opération exceptionnelle d'investissement dont le montant est supérieur à un certain seuil, l'exécutif doit présenter à l'assemblée délibérante une étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération sur les dépenses de fonctionnement. Ce seuil est fixé par décret en fonction de la catégorie et de la population de la collectivité

Le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 précise que pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants, cette étude est nécessaire lorsque l'investissement prévu excède 150% des recettes réelles de fonctionnement. C'est le cas du projet de construction d'un groupe scolaire au lieu-dit La Place.

Monsieur le Maire a sollicité l'expertise d'un cabinet extérieur pour réaliser cette étude, qui a été présentée au Conseil municipal lors de la séance du 6 mars 2018. L'étude précise que le surcoût entraîné par la mise en service en 2020 du nouveau groupe scolaire, dont le coût net (coût global hors subventions et FCTVA récupérable) est estimé à 8 428 k€, s'élève à 15 000€ pour les charges d'entretien. Ce coût prend en compte les exigences de performances énergétiques du bâtiment qui viendront compenser l'augmentation de la surface. A ces charges d'entretien s'ajoute le coût engendré par le recrutement d'un agent supplémentaire, prévu dans la prospective relative au chapitre 012.

L'étude prospective prend également en compte le fait que la trésorerie initiale de la commune s'élève à 2.4 millions d'euros à la fin de l'exercice 2017 et qu'il est envisagé de recourir à l'emprunt pour financer le groupe scolaire, à hauteur de 7 millions d'euros. Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Le recours à l'emprunt représenterait 492 k€ d'annuité de dette à l'horizon 2022 ;
- L'épargne nette demeurerait très correcte sur l'ensemble de la période, puisqu'elle est estimée à 333 k€ en 2022, soit 10% des recettes réelles de fonctionnement ;
- Le projet ne nécessite donc pas de marge de manœuvre supplémentaire (ni augmentation de fiscalité, ni plan de réduction des dépenses).

Monsieur le Maire explique que ces éléments démontrent la capacité de la commune à supporter ce projet, sans pour autant empêcher la réalisation d'autres investissements. En effet, sans le groupe scolaire, le financement du programme d'investissement ne nécessite aucun recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider cette étude d'impact pluriannuel du futur groupe scolaire sur les dépenses de fonctionnement.

Madame Michelle LANCHE demande si le budget présenté intègre les dépenses de mobilier. Madame Mireille DOMENJOUR répond que l'achat d'une partie du mobilier (notamment les tableaux numériques) est intégré à ce budget prévisionnel. Madame LANCHE demande où en est l'acquisition foncière. Monsieur le Maire répond qu'une partie des propriétaires a signé l'acte de vente. Le rendez-vous avec le propriétaire restant est fixé prochainement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1611-9,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le contenu de l'étude d'impact pluriannuel de l'investissement sur les dépenses de fonctionnement ;
- **REAFFIRME** son engagement dans le projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à annexer cette étude aux dossiers de demande de subventions pour la réalisation de cet investissement.

Décisions prises à la majorité des membres présents :

- 13 votes pour ;
- 4 abstentions (JOUVENOZ Bernard, LANCHE Michelle, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence).

<b>Approbation du compte de gestion 2017 – Budget principal</b>
---

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DIT** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

## Approbation du compte administratif 2017 – Budget principal

Madame Laura DEVIN, première adjointe au Maire, est désignée Présidente de séance. Elle présente le compte administratif du budget principal de l'année 2017, qui s'établit ainsi :

### Section d'investissement :

- Résultat antérieur reporté (année 2016) : 1 437 619.77€ ;
- Dépenses année 2017 : 1 127 446.53€ ;
- Recettes année 2017 : 1 280 830.31€ ;
- Résultat de l'exercice 2017 : 153 383.78€ ;
- **Résultat cumulé : 1 591 003.55€**

### Section de fonctionnement :

- Résultat antérieur (année 2016) : 956 872.51€
- Dépenses année 2017 : 2 311 500.68€ ;
- Recettes année 2017 : 3 260 696.03€ ;
- Résultat de l'exercice 2016 : 949 195.35€
- **Résultat cumulé de l'exercice : 949 195.35€**

Madame la Présidente de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame la Trésorière générale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications, après en avoir délibéré, Hors de la présence de Monsieur le Maire :

- **APROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

## Délibération relative à l'affectation du résultat 2017 – Budget principal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2017 et le compte de gestion constituent l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, le vote du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement** : résultat excédentaire de 949 195.35€ ;
- **Section d'investissement** : résultat excédentaire de 1 591 003.55€ constitué du résultat de l'exercice 2017 (153 383.78€) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (1 437 619.77€)

Il rappelle que le Conseil municipal doit décider de leur affectation, qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068).

En l'absence de besoin de financement constaté, Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité des résultats de la section de fonctionnement en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068) sur le budget principal 2018.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications,

Vu la nomenclature M14,

Décide :

- **D'AFFECTER** la totalité du résultat de la section de fonctionnement (949 195.35€) en dotation complémentaire de réserve (c/ 1068) sur le budget principal 2018;
- **DE REPORTER** le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement au R 001 du budget principal 2018 (1 591 003.55€)

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

### Délibération relative au vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Considérant** que le budget général 2018 est excédentaire en section de fonctionnement avec un produit fiscal attendu de 1 142 865€, auquel s'ajoute le produit attendu de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 27 910€,

Après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :
  - Taxe d'habitation = 11.86%
  - Foncier bâti = 5.46%
  - Foncier non bâti = 41.84%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

### Adoption du budget général 2018

Le budget primitif de la commune pour l'année 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif précédemment approuvé.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget général pour l'année 2018. En section de fonctionnement, le budget est adopté en suréquilibre (dépenses : 2 465 311.99€ ; recettes : 3 156 901.36€). En section d'investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 5 951 285.63€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte**, à la majorité des membres présents, les quatre sections du budget général 2018 au niveau du chapitre, ainsi qu'il suit :

***Section de fonctionnement :***

**Les chapitres suivants en dépenses :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
011	Charges à caractère général	753 850€	13 votes pour 4 absentions
012	Charges de personnel	837 800€	13 votes pour 4 absentions
014	Atténuation de produits	532 559€	13 votes pour 4 absentions
65	Autres charges de gestion courante	184 790.92€	13 votes pour 4 absentions
66	Charges financières	13 125.32€	13 votes pour 4 absentions
67	Charges exceptionnelles	3 000€	13 votes pour 4 absentions
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>140 186.75€</i>	13 votes pour 4 absentions
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES</b>		<b>2 465 311.97€</b>	13 votes pour 4 absentions

**Les chapitres suivants en recettes :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
013	Atténuation de charges	17 500€	13 votes pour 4 absentions
70	Produit des services, du	183 670€	13 votes pour

	domaine et ventes diverses		4 absentions
73	Impôts et taxes	1 632 559€	13 votes pour 4 absentions
74	Dotations et participations	1 241 713€	13 votes pour 4 absentions
75	Autres produits de gestion courante	37 000€	13 votes pour 4 absentions
77	Produits exceptionnels	14 702.70€	13 votes pour 4 absentions
<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>		<b>3 156 901.36€</b>	13 votes pour 4 absentions



## *Section d'Investissement*

### Les chapitres suivants en dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>RAR 2017 (R)</b>	<b>Proposition 2018 (P)</b>	<b>Total (R + P)</b>	<b>Votes exprimés</b>
16	Emprunts et dettes assimilés		281 707, 69€	281 707.69€	13 votes pour 4 absentions
20	Immobilisations incorporelles	37 499€	30 634.40€	68 133.40€	13 votes pour 4 absentions
204	Subventions d'équipement versées	11 741€	154 126.25€	165 867.25€	13 votes pour 4 absentions
21	Immobilisations corporelles	3 281 485.24€	289 596.44€	3 571 081.68€	13 votes pour 4 absentions
23	Immobilisations en cours	267 208.79€	1 567 530.16€	1 834 738.95€	13 votes pour 4 absentions
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES</b>		<b>3 597 934.03€</b>	<b>2 353 351.60€</b>	<b>5 951 285.63€</b>	13 votes pour 4 absentions

### Les chapitres suivants en recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>RAR 2017 (R)</b>	<b>Proposition 2018 (P)</b>	<b>Total (R + P)</b>	<b>Votes exprimés</b>
13	Subventions d'investissement	0€	80 000€	80 000€	13 votes pour 4 absentions
16	Emprunts et dettes	3 044 000€	700€	3 044 700€	13 votes pour 4 absentions

10	Dotations fonds divers réserves (hors 1068)		146 200€	146 200€	13 votes pour 4 absentions
1068	Excédent de fonctionnement			949 195.35€	13 votes pour 4 absentions
040	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>			<i>140 186.73€</i>	13 votes pour 4 absentions
<b>Total des recettes de l'exercice</b>				4 352 282.08€	13 votes pour 4 absentions
<b>Excédent antérieur reporté (R 001)</b>				1 591 003.55€	13 votes pour 4 absentions
<b>TOTAL CUMULEES DES RECETTES</b>		<b>5 951 285.63€</b>			13 votes pour 4 absentions

Se sont abstenus lors du vote de chaque chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement : LANCHE Michelle, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence, JOUVENOZ Bernard.

<b>Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Annexe Auberge</b>
--

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 pour le budget annexe Auberge.
- **DIT** que compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

<b>Approbation du compte administratif 2017 – Budget annexe Auberge</b>
---

Madame Laura DEVIN, première adjointe au Maire, est désignée Présidente de séance. Elle présente le compte administratif du budget annexe Auberge de l'année 2017, qui s'établit ainsi :

**Section d'investissement :**

- Résultat antérieur reporté (année 2016) : 154 683.51€ ;
- Dépenses année 2017 : 34 044.01€ ;
- Recettes année 2017 : 70 761.18€
- Résultat de l'exercice 2017 : 36 717.17€
- **Résultat cumulé : 191 400.68€**

**Section de fonctionnement :**

- Résultat antérieur (année 2016) : - 10 503.85€
- Dépenses année 2017 : 87 745.42€ ;
- Recettes année 2017 : 91 001.94€ ;
- Résultat de l'exercice 2016 : 3 256.52€.
- **Résultat cumulé de l'exercice : - 7 247.33€**

Madame la Présidente de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame la Trésorière générale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications, Après en avoir délibéré,  
Hors de la présence de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe Auberge.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

<b>Délibération relative à l'affectation du résultat 2017 – Budget annexe Auberge</b>
---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2017 et le compte de gestion constituent l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, le vote du compte administratif et du compte de gestion de l'Auberge fait apparaitre les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement** : résultat déficitaire de – 7 247.33€ ;
- **Section d'investissement** : résultat excédentaire de 191 400.68€ constitué du résultat de l'exercice 2017 (36 717.17€) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (154 683.15€)

Il rappelle que le Conseil municipal doit décider de leur affectation, qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068).

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications,  
Vu le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget annexe Auberge,  
Vu la nomenclature M14,  
Décide :

- **DE REPORTER** le déficit de la section de fonctionnement au D 002 à hauteur de 7 247.33€ ;
- **DE REPORTER** le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement au R 001 (191 400.68€)

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

### Adoption du budget annexe Auberge 2018

Le budget Auberge 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif précédemment approuvé.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget Auberge 2018. En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 122 801.21€. En section d'investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 262 161.18€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte**, à la majorité des membres présents, les quatre sections du budget annexe Auberge 2018 au niveau du chapitre, ainsi qu'il suit :

#### *Section de fonctionnement :*

#### **Les chapitres suivants en dépenses :**

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	Charges à caractère général	9 868€	13 votes pour 4 abstentions
65	Autres charges de gestion courante	2 000€	13 votes pour 4 abstentions

66	Charges financières	14 324.70€	13 votes pour 4 abstentions
67	Charges exceptionnelles	18 600€	13 votes pour 4 abstentions
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>70 761.18€</i>	13 votes pour 4 abstentions
Total des dépenses de l'exercice		115 553.88€	13 votes pour 4 abstentions
Déficit antérieur reporté (D 002)		7 247.33€	
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES</b>		<b>122 801.21€</b>	13 votes pour 4 abstentions

**Les chapitres suivants en recettes :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	41 050€	13 votes pour 4 abstentions
74	Dotations et participations	34 339.92€	13 votes pour 4 abstentions
75	Autres produits de gestion courante	34 548.80€	13 votes pour 4 abstentions
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>	<i>12 862.49€</i>	13 votes pour 4 abstentions
<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>		<b>122 801.21€</b>	13 votes pour 4 abstentions

## Section Investissement

### Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser 2017	Proposition	Votes exprimés
16	Emprunts et dettes assimilés		19 292.52€	13 votes pour 4 abstentions
21	Immobilisations corporelles	3 120€	226 886.17€	13 votes pour 4 abstentions
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>		12 862.49€	13 votes pour 4 abstentions
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES</b>			<b>262 161.18€</b>	13 votes pour 4 abstentions

### Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Proposition	Votes exprimés
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	70 761.18€	13 votes pour 4 abstentions
Total des recettes de l'exercice		70 761.18€	13 votes pour 4 abstentions
Excédent antérieur reporté (R 001)		191 400€	13 votes pour 4 abstentions
<b>TOTAL CUMULEES DES RECETTES</b>		<b>262 161.18€</b>	13 votes pour 4 abstentions

Se sont abstenus lors du vote de chaque chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement : LANCHE Michelle, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence, JOUVENOZ Bernard.

### **Attribution des subventions aux associations – Exercice 2018**

Madame Séverine CHOPARD présente au Conseil municipal la liste des associations ayant déposé une demande de subvention en Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes aux associations :

Association	Montant voté	Vote
Association de Prévention routière	100 €	Unanimité (17 votes pour)
Allo Stop Alcool	100€	
Handi-sport	100€	
Locomotive	100€	
Les Quatre A	100€	
Club genevois de Gym	150€	
Protection civile de Haute Savoie	200€	
Vélo club de Saint-Julien	300€	
Nous aussi	500 €	
Union sportive Le Châble Beaumont	500€	
Amicale des donneurs de sang	500€	
Ecole Montessori (Association Tournesol)	1 500€	Monsieur le Maire ne participe pas au vote : - 16 votes pour ;

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au compte 6574 du Budget général 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses. Michelle LANCHE souhaite savoir ce qu'il s'est passé à l'auberge communale le soir de la Saint-Valentin. En effet des clients n'auraient pas été acceptés malgré leur réservation. Laura DEVIN dit que parfois, certaines personnes croient appeler l'Auberge d'Archamps alors qu'elles réservent à l'Auberge de Feigères car le numéro référencé sur Internet n'est pas correct. Cela peut expliquer le refus de certains clients.

La séance est levée à 22 h 15.

Fait à Archamps,

Le 10 avril 2018

Le Maire

Xavier PIN



La secrétaire de séance

Mireille DOMENJOUR